



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 25982

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la gestion du tri sélectif des ordures ménagères. Il semblerait qu'une harmonisation nationale, voire européenne, des codes couleur pour les réceptacles d'ordures ménagères serait bénéfique aux usagers ainsi qu'aux collectivités locales qui ont en charge la mise en oeuvre de ce tri. Ainsi, les industriels pourraient être incités à colorer le logo « emballage recyclable » selon le réceptacle auquel il est destiné, permettant ainsi aux usagers de réaliser un tri sélectif plus efficace et plus aisé. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'harmonisation des codes couleurs pour les réceptacles d'ordures ménagères. Les modalités de mise en oeuvre du tri sélectif varient d'une commune à l'autre, voire au sein d'une commune, en fonction du contexte local et des choix faits par les élus municipaux. Ainsi, les déchets ménagers de la commune sont dirigés vers un incinérateur, les ferrailles sont souvent extraites des mâchefers, alors que si la commune n'incinère pas ses déchets, les déchets d'emballages en acier seront collectés séparément des ordures ménagères résiduelles. Selon la densité de l'habitat, les matériaux sont collectés en porte-à-porte ou dans des points d'apports volontaires. Dans le cas d'une collecte en porte-à-porte, certains matériaux seront mis dans un même bac, avant d'être séparés dans un centre de tri ou, au contraire, collectés sélectivement chez l'habitant. Les collectivités sont à juste raison attachées à la libre détermination du dispositif de collecte sélective mis en oeuvre. Aussi, dans ce contexte, une uniformisation totale des couleurs utilisées pour les bacs de collecte semble difficile à mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25982

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7573

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 5981